



VALIDATION D'INSCRIPTION EXPOSANT ADHÉRENT CLUSTER PMT SANTÉ

Ce document valide officiellement votre inscription à Médi'Nov Connection 2023

(Toute inscription en ligne non accompagnée de ce document complété et signé ne sera pas validée par le comité d'organisation)

Merci de nous retourner ce document comme suit :

- ↳ Par mail : info@firstconnection.fr
- ↳ Par courrier : First Connection | Médi'Nov 2023 - 8, rue la Fontaine, 92 120 Montrouge (France)
- ↳ Par fax : +33 (0)1 49 12 48 74

NOM SOCIÉTÉ :

LES FORMULES D'EXPOSITION

FORMULE START-UP & ACADÉMIQUES * - Support Comptoir 2 m² 1,500 € HT

La Formule START-UP & ACADÉMIQUES comprend les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un support comptoir avec 2 tabourets hauts dans la zone Médi'Nov LAB.
- Un pass d'accès pour une personne sur votre espace (seconde personne possible en option).
- L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour une personne.
- La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours.
- La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement.

** Formule réservée uniquement aux jeunes entreprises innovantes de moins de 5 ans et moins de 10 salariés (sur justificatif), ainsi qu'aux laboratoires publics, écoles et universitaires.*

FORMULE START-UP & ACADÉMIQUES PLUS * - Support Comptoir 2 m² 1,650 € HT

La Formule START-UP & ACADÉMIQUES PLUS comprend les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un support comptoir avec 2 tabourets hauts dans la zone Médi'Nov LAB.
- La mise à disposition d'un emplacement dans une des vitrines de l'innovation de la zone Médi'Nov LAB.
- Un pass d'accès pour une personne sur votre espace (seconde personne possible en option).
- L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour une personne.
- La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours.
- La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement.

** Formule réservée uniquement aux jeunes entreprises innovantes de moins de 5 ans et moins de 10 salariés (sur justificatif), ainsi qu'aux laboratoires publics, écoles et universitaires souhaitant présenter un produit innovant.*

<input type="checkbox"/> FORMULE DÉCOUVERTE - Espace Poster 3 m²	3,200 € HT
<p><u>La Formule DÉCOUVERTE comprend les prestations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition d'un espace poster (3 m²), avec un mange-debout et 2 tabourets hauts. ▪ La possibilité de poser un ou deux kakémonos d'une largeur maximale d'un mètre (100 cm), installé(s) derrière votre mange-debout. ▪ Un pass d'accès pour une personne sur votre espace (seconde personne possible en option). ▪ L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour une personne. ▪ La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours. ▪ La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement. 	
<input type="checkbox"/> FORMULE INTERMÉDIAIRE - Stand 6 m²	3,900 € HT
<p><u>La Formule INTERMÉDIAIRE comprend les prestations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition d'un stand de 6 m² comprenant un mange-debout et 3 tabourets hauts. ▪ Un pass d'accès pour deux personnes sur votre stand (troisième personne possible en option). ▪ L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour deux personnes. ▪ La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours. ▪ La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement. 	
FORMULE INTERMÉDIAIRE PLUS – Stand 9 m²	4,400 € HT
<p><u>La Formule INTERMÉDIAIRE PLUS comprend les prestations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition d'un stand de 9 m² comprenant un mange-debout, 3 tabourets hauts et un comptoir d'accueil. ▪ Un pass d'accès pour trois personnes sur votre stand (quatrième personne possible en option). ▪ L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour trois personnes. ▪ La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours. ▪ La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement. 	
FORMULE PREMIUM – Stand 12 m²	5,100 € HT
<p><u>La Formule PREMIUM comprend les prestations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition d'un stand de 12 m² comprenant 1 comptoir d'accueil, 1 mange-debout avec 3 tabourets hauts, 1 table basse avec 3 chauffeuses. ▪ Un pass d'accès pour quatre personnes sur votre stand (cinquième personne possible en option). ▪ L'accès aux déjeuners des deux jours et à la soirée d'inauguration du 31 mai pour quatre personnes. ▪ La mise à disposition d'un accès Wi-Fi et d'un branchement électrique sur les deux jours. ▪ La visibilité de votre société dans la liste des exposants sur le site internet de l'événement. 	

LES OPTIONS

En tant qu'adhérent au cluster PMT Santé, vous bénéficiez d'une option offerte au choix, parmi les 4 options suivantes :

COMPTOIR D'ACCUEIL *

Cette option contient les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un comptoir d'accueil sur votre espace/stand pour accueillir les visiteurs.

*** Cette option est réservée aux stands de 3 m² (formule découverte) et 6 m² (formule intermédiaire).**

PASS D'ACCÈS POUR UNE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE

Cette option contient les prestations suivantes :

- L'accès pour une personne supplémentaire sur votre espace/stand.
- Les déjeuners des deux jours et l'accès à la soirée dînatoire du 31 mai pour la personne supplémentaire.

ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE FLASH *

Cette option contient les prestations suivantes :

- L'animation d'une conférence flash de 15 minutes au sein du Médi'Nov LAB pour présenter un produit ou une technologie innovante (10 minutes de présentation sous forme de slides et 5 minutes de questions/réponses avec l'audience en fin de session).
- La visibilité de votre conférence flash sur le site internet de l'événement et dans nos campagnes de communication.

*** Votre produit ou technologie doit impérativement présenter un caractère innovant (soumis à l'approbation du comité de pilotage avant validation).**

VITRINE DE L'INNOVATION *

Cette option contient les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un emplacement dans la vitrine de l'innovation de la zone Médi'Nov LAB pour présenter un produit innovant.
- Un court descriptif de votre produit associé à votre société et numéro de stand sous forme d'un étiquetage disposé dans la vitrine.

*** Votre produit doit impérativement présenter un caractère innovant (soumis à l'approbation du comité de pilotage avant validation).**

RÉCAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE

FORMULE D'EXPOSITION CHOISIE	Tarif Unitaire
<input type="checkbox"/> Formule START-UP & ACADÉMIQUES (2 m ²)	1,500 € HT
<input type="checkbox"/> Formule START-UP & ACADÉMIQUES PLUS (2 m ²)	1,650 € HT
<input type="checkbox"/> Formule DÉCOUVERTE (3 m ²)	3,200 € HT
<input type="checkbox"/> Formule INTERMÉDIAIRE (6 m ²)	3,900 € HT
Formule INTERMÉDIAIRE PLUS (9 m²) <i>Cette formule n'est plus disponible</i>	4,400 € HT
Formule PREMIUM (12 m²) <i>Cette formule n'est plus disponible</i>	5,100 € HT
OPTION CHOISIE (1 OPTION OFFERTE AU CHOIX)	
<input type="checkbox"/> COMPTOIR D'ACCUEIL	
<input type="checkbox"/> PASS D'ACCÈS POUR UNE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE Nb de personnes supplémentaires : x 250 € HT	
<input type="checkbox"/> ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE FLASH	
<input type="checkbox"/> VITRINE DE L'INNOVATION	
RÉCAPITULATIF FACTURATION	
MONTANT DE LA FORMULE D'EXPOSITION CHOISIE € HT
MONTANT TOTAL (TVA à 20 %) € HT € TTC
ACOMPTE À RÉGLER (60 % TTC) € TTC
SOLDE A RÉGLER (40 % TTC) € TTC

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant dans les **conditions de participation (cf p.5)** et en accepter tous les termes. Je joins un acompte à l'ordre de First Connection de 60% du montant total et m'engage à régler le solde avant le **mercredi 10 mai 2023** au plus tard.

Fait à, le / /

Signature et cachet de l'entreprise :

Coordonnées de virement bancaire :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30066	10731	00020149101	16

Domiciliation bancaire	Code BIC	Code IBAN
CIC Montrouge	CMCIFRPP	FR76 3006 6107 3100 0201 4910 116

CONDITIONS DE PARTICIPATION À MÉDI'NOV CONNECTION 2023

1. Organisation

Le Salon Médi'Nov Connection 2023 est organisé par la société First Connection, S.A.R.L. au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 8, rue la Fontaine à 92 120 Montrouge (France), ci-après dénommée l'Organisateur.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisateur met à disposition un stand à un Exposant pendant la durée du Salon. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'Organisateur. Les modalités d'organisation du Salon, notamment la date de début et de fin, sa durée, le lieu où il se déroulera, les heures d'ouverture et de fermeture sont librement déterminés par l'Organisateur qui peut les modifier unilatéralement. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Dates de l'événement

Le Salon Médi'Nov Connection 2023 se déroulera à Lyon (Centre de Congrès), les 31 mai et 1^{er} juin 2023. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'Organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date si la situation l'impose (arrêté préfectoral interdisant la tenue de la manifestation aux dates prévues). L'Organisateur pourra alors annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription mentionnés au point 4.

4. Cas de force majeure

L'Organisateur peut annuler ou reporter le Salon Médi'Nov Connection 2023 pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report du Salon toutes situations nouvelles sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisibles au moment de la communication du Salon auprès des Exposants, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, qui rendent impossible l'exécution du Contrat ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement du Salon Médi'Nov Connection 2023, ou la sécurité des biens et des personnes. En cas d'annulation par l'Organisateur pour cas de force majeure, le participant s'engage à n'exercer aucun recours contre l'Organisateur après paiement des dépenses engagées, le solde disponible sera réparti entre les Exposants au prorata des versements effectués. En cas de report par l'Organisateur pour cas de force majeure, celui-ci informera les Exposants des nouvelles modalités d'organisation dans les plus brefs délais.

5. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Sont admises à participer toutes entreprises, organismes ou administrations ayant une compétence dans le domaine des technologies médicales. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le mercredi 26 avril 2023, le signataire demeure redevable de 50% du montant initial de sa participation, correspondant aux frais engagés par l'Organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'Organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission au Salon Médi'Nov Connection 2023 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement total de la participation doit être réglé au plus tard trois semaines avant l'événement, soit le mercredi 10 mai 2023 dernier délai.

6. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Les montants forfaitaires de participation sont de 3 200 € HT, 3 900 € HT, 4 400 € HT et 5 100 € HT suivant la formule choisie (parmi les formules Découverte, Intermédiaire, Intermédiaire Plus et Premium), et 1 500 € HT et 1 650 € HT pour les formules réservées aux « Start-up & Académiques », avec la possibilité de sélectionner une option supplémentaire offerte parmi 4 propositions (indiquées sur le formulaire d'inscription). Ces prix d'inscription au Salon Médi'Nov Connection 2023 comprennent les prestations décrites dans les rubriques « Formules et Options » de la demande d'inscription.

7. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par le Salon Médi'Nov Connection 2023, sans l'accord préalable de l'Organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux du salon, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toute leur durée.

8. Obligation de résultat

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

9. Politique de confidentialité et sécurité des données

Le participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données nécessaires dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ses conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur.

10. Assurances

L'Organisateur est responsable civilement en sa qualité d'Organisateur du Salon Médi'Nov Connection 2023. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Le Centre de Congrès de Lyon répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux journées d'affaires, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant le matériel lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

11. Application du Règlement

L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

12. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.